



## *Cahier des charges pour notre infrastructure réseau*

Dans ce cahier des charges vous sera présenté en plusieurs parties :

- ✓ Nos Associations
- ✓ Nos contrats actuels
- ✓ Nos besoins concernant la mobilité, les options, et les limitations que nous souhaitons
- ✓ Les demandes spécifiques à nos structures

### Chapitre I

#### *Nos Associations*

Nous disposons de 3 associations qui sont réparties sur plusieurs territoires. Considérées comme des **structures Hospitalières Prioritaires**, elles se divisent en quatre services :

- ✓ Le service administratif,
- ✓ Le service de coordination des soins,
- ✓ Le service de soins à domicile,
- ✓ Et la logistique hospitalière

Voici le descriptif de ces associations.

1) L'Association Santé et Solidarité du Var est une association à but non lucratif axée sur l'Hospitalisation et sur les Soins Infirmiers à Domicile.

Actuellement sur l'ensemble du territoire Ouest du Var, il y a 3 HAD et 2 Service de Soins Infirmiers À Domicile (dont un avec un secteur divisé) :

- Sur la Garde : Le Siège Social, un HAD et un SSIAD
- Sur La Seyne : un HAD et la première partie du secteur du 2<sup>nd</sup> SSIAD
- Sur Brignoles : un HAD et la deuxième partie du secteur du 2<sup>nd</sup> SSIAD

Nous disposons aussi d'un service ESA (Equipe Spécialisé Alzheimer) situé également à la Seyne et rattaché au SSIAD.

#### Hospitalisation A Domicile BRIGNOLES

Quartier Saint-Jean - R.N. 7  
83170 Brignoles

Tél. : 04 94 72 40 00 - Fax : 04 94 72 17 06  
E-mail : had-brignoles@orange.fr

#### Hospitalisation A Domicile LA GARDE

"Espace France Europe" - 1328, chemin de la Planquette  
CS 90587 LA GARDE - 83041 TOULON Cedex 9

Tél. : 04 94 27 50 50 - Fax : 04 94 23 72 53  
E-mail : had-toulon@wanadoo.fr

#### Hospitalisation A Domicile LA SEYNE SUR MER

178, avenue Estienne d'Orves  
83500 La Seyne/Mer

Tél. : 04 94 87 78 09 - Fax : 04 94 89 19 56  
E-mail : had-laseyne@orange.fr

II) L'Association Santé et Solidarité des Bouches du Rhône est une association à but non lucratif axée également sur l'Hospitalisation et sur les Soins Infirmiers à Domicile.

Actuellement les Etablissements interviennent sur le territoire des Bouches du Rhône, il y a 2 structures :

- Sur Marseille : un SSIAD (qui intervient sur le 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup>)
- Sur Martigues : un HAD (sur Arles, Saint Martin de Crau, Fos / Mer, Port de Bouc, Port St Louis du Rhône)

III) L'Association HAD de Nice et Région qui est une association à but non lucratif axée elle aussi sur l'Hospitalisation à Domicile sur le territoire des Alpes Maritimes.

*Pour toute proposition, nous vous demandons de nous la faire parvenir par courrier ou par mail ([service-informatique@sante-solidarite-var.fr](mailto:service-informatique@sante-solidarite-var.fr)) avant le **13 Décembre 2017**. Il nous appartient de vous contacter après avoir réceptionné les dites offres.*

## Chapitre II

### *Nos contrats actuels*

#### *1. SSV*

Aujourd'hui, nous sommes en contrat avec Coriolis Télécom sur des connexions d'Orange et SFR.

Nous sommes engagés pour 3 SDSL avec accès ADSL de secours dans un VPN MPLS sur 24 mois. Notre contrat cadre arrivera à échéance le 20 Juin 2018.

Pour la partie SDSL, nous disposons :

- D'une SDSL-EFM- Quadripaies - MPLS 4Mo pour la Garde
- D'une SDSL-EFM – Bipaires – MPLS 2Mo pour Brignoles
- D'une SDSL-EFM – Monopaire – MPLS 2Mo pour la Seyne

GTR 4h 7/7 24h/24 incluses

Pour la partie ADSL, nous disposons :

- D'une ADSL Best Access VPN pour la Garde
- D'une ADSL Best Access VPN pour Brignoles
- D'une ADSL Best Access VPN pour la Seyne

#### *2. SSBDR*

HAD d'Arles

A l'heure actuelle, l'HAD SSBDR a souscrit une SDSL 2 Mo qui sert à la téléphonie et à Internet mais ils ne sont plus engagés.

#### *3. HAD Nice et Région*

L'HAD de Nice a souscrit lui aussi une SDSL 2 Mo qui sert pour internet et ils ne sont plus engagés.

### Chapitre III

#### *Nos besoins*

Le but final est de rendre l'ensemble de nos structures interconnectées par le biais d'un VPN MPLS et de copier l'infrastructure sur le modèle de celle de SSV.

Néanmoins chaque structure a ses besoins spécifiques que voici.

#### SSV

Le changement d'infrastructure doit être impérativement effectué au même moment que la fin du contrat initial à savoir le **20 Juin 2018**.

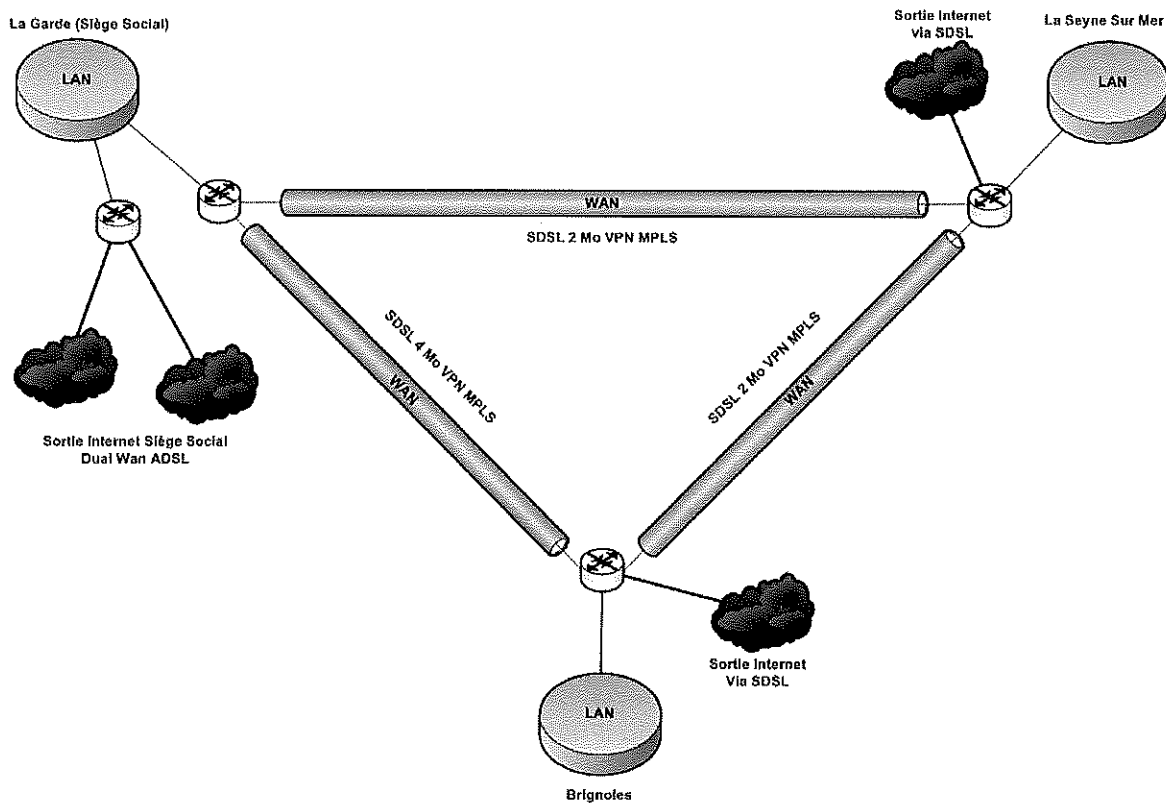
L'ensemble du matériel devra être livré au Siège Social de l'Association dont voici l'adresse en rappel :

Santé et Solidarité du Var  
1328 Chemin de la Planquette  
Espace France Europe  
83130 La Garde

Le délai de livraison devra être respecté **sous peine de pénalité (50 € / jours de retard) soit le 1er Mai 2018**. Ce qui permettra de dispatcher dans les diverses antennes par le SIH le matériel et faire la bascule d'infrastructure le 20 Juin 2018.

Dans la mesure du possible, nous souhaitons basculer l'infrastructure sur une offre VPN avec de la fibre 10 voir 100 Mo (en fonction de l'éligibilité, du tarif,...) et ce afin d'améliorer les temps de réponse inter-sites.

Pour explication, voici un schéma de la topologie :



Nous voulons donc reproduire cette infrastructure en remplaçant les liens SDSL par des liens Fibre tout en conservant un accès de secours et du load balancing en cas de coupure de lien (avec un GTR 4h 24/7 sur la fibre). Une qualité de service est mise en place pour prioriser le flux de notre base de données sur le VPN, elle sera à conserver.

### SSBDR

#### *HAD d'Arles*

Cet HAD dispose d'une connexion existante 2Mo, qu'il va falloir remplacer par une autre et surtout la rajouter dans le VPN MPLS ainsi que prévoir un accès secours avec une option GTR 4H 24/7.

#### HAD Nice et région

Pour cet HAD, il va falloir prévoir que des antennes vont voir le jour très rapidement.

Il faudra copier l'infrastructure de SSV pour cette entité et être en mesure de réagir très rapidement quant à la mise en place des liens ; des antennes devraient être créées vers Menton et Antibes.

Il faudra des liens types SDSL 2Mo minimum, inscrit dans le VPN MPLS, avec option d'accès secours, du load balancing et de la QoS sur le flux interne ainsi qu'une GTR 4h 24/7.

## Chapitre IV

### *Les demandes spécifiques à SSV*

- Il est important de savoir qu'à l'issue de l'appel d'offre et dès qu'un dossier est retenu, nous rédigerons un accord cadre reprenant l'ensemble de votre offre pour chacune de nos associations, qui devra être signé des deux parties. L'accord cadre spécifiera qu'il prévaut à toutes les conditions générales.  
Cela nous permet de nous assurer que toutes les conditions négociées seront appliquées,
- **Concernant la partie facturation, vous devrez nous fournir un prévisionnel des mois offerts afin d'alléger notre comptabilité et surtout une facturation séparé par Association,**
- **Nous souhaitons un engagement 24 mois pour toute l'infrastructure,**
- **Un co-terminus pour l'ensemble des contrats avec la possibilité de souscrire de nouveaux abonnements durant la durée du contrat cadre qui auront les mêmes conditions d'engagement,**
- Sans oublier, une partie essentielle où il faudra prévoir en amont la livraison des liens pour permettre des essais de mise en place de la solution ainsi que les tests de bascule en cas de coupure pour s'assurer du fonctionnement complet de l'infrastructure avant la mise en production,
- Un commercial dédié à notre dossier et un numéro unique à joindre en cas de problème,
- **Et surtout nous souhaitons un technicien dédié pour le montage de l'infrastructure avec lequel nous continuerons à avoir des échanges par la suite en cas de problèmes, des modifications à faire, ...**